

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
du 2 février 2024 - 20h30

Conseillers présents : Nathalie DURANTON - Maire

Marcel Bernard SIMBELIE – 1^{er} Adjoint

Laurent JUBERTIE – 2^{ème} Adjoint

Hubert LAMOTHE – 3^{ème} Adjoint

Isabelle SOL, Laurent GAY, Michaël LÉA et Sébastien MONTEIL

Absents excusés : Pierre SINDOU (procuration à Laurent GAY), Céline CERTES (procuration à Michaël LÉA) et Elodie BOULANGER

Secrétaire de séance : Michaël LÉA

Membres en exercice : **11**

Présents (Quorum) : **8**

Procuration : **2**

Votants : **10**

Accord à l'unanimité Procès-Verbal de la séance du 01/12/2023

1) Rapport BELLOVIC sur la qualité de l'eau

Isabelle Sol – déléguée titulaire au Syndicat Mixte Bellovic, présente le rapport reçu du Syndicat Bellovic pour l'année 2022 :

Contrat d'affermage avec la SAUR depuis le 01/01/2019.

Qualité de l'eau : conformité à 100 % pour les analyses microbiologiques et 98,3 % pour les analyses physico-chimiques. Tarif de 3,92 € TTC / m³ d'eau potable, incluant l'abonnement et toutes les taxes comprises. Investissements réalisés pour 1 994 338,52 € HT, dont une partie pour Ligneyrac (Route de Sault). Rapport consultable en mairie ou auprès du Syndicat BELLOVIC.

2) Proposition BELLOVIC pour la maintenance des poteaux incendie

La maintenance des poteaux est à présent à la charge des communes. Bellovic a ajouté cette compétence à ses statuts et propose aux communes d'intégrer la commande groupée pour cette prestation. Une convention est à signer pour le lancement de la consultation par le syndicat mixte.

Accord à l'unanimité pour l'adhésion au groupement de commande pour la maintenance des poteaux incendie et autoriser le Maire à conventionner.

3) Transfert de compétence assainissement collectif à BELLOVIC

La compétence assainissement sera transférée obligatoirement aux communautés de communes au 01/01/2026. La com. com. Midi Corrèzien a délibéré le 16/01/24 pour transférer la compétence eau potable et assainissement au Syndicat Mixte Bellovic au 01/01/2026. La préfecture a donné son accord pour le transfert par anticipation et les communes doivent délibérer également. La commune de Ligneyrac doit également délibérer pour accepter, le cas échéant, même s'il n'y a pas d'assainissement collectif sur la commune actuellement. Après lecture de la délibération, accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

4) Convention offre culturelle avec le Conservatoire de la Ville de Brive

Madame le Maire rappelle que, depuis de nombreuses années, la commune conventionne avec la Ville de Brive pour élargir l'offre culturelle proposée aux ligneyracois.

La dernière convention, signée en septembre 2018, permettant aux administrés de Ligneyrac de bénéficier des tarifs accordés aux brivistes pour l'inscription au Conservatoire de la Ville de Brive, doit être renouvelée, afin que les habitants de la commune continuent à en bénéficier.

Accord à l'unanimité pour renouveler cette convention avec la Ville de Brive.

5) Participation Classe de neige École de Turenne et Voyage scolaire Lycée Cabanis

Classe de neige de l'école primaire de Turenne

Coût du séjour de 759 €/élève. 4 enfants de Ligneyrac concernés.

Il est demandé un prix par enfant, dont le financement est prévu comme suit :

30 % à la charge de la famille,

30 % à la charge de la commune,

40% à la charge de l'ODCV qui porte le projet (permettant le soutien financier du Département).

Accord à l'unanimité.

Voyage scolaire en Angleterre du Lycée Cabanis à Brive

1 enfant de Ligneyrac concerné par ce voyage scolaire. Le projet se décompose comme suit :

- coût du voyage : 26 000€ pour un groupe de 42 élèves et 5 accompagnateurs,
- reste à charge pour les familles : 420€ par élève.

Proposition de participer à hauteur de 30 % du coût soit : 166 €. Accord à l'unanimité.

6) Demandes de subvention DETR programme 2024

Mme le Maire rappelle le principe de financement par l'État, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et la procédure.

Accessibilité Mairie :

Des travaux d'accès à la mairie sont nécessaires, dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments publics.

Elle rappelle que la Salle Patrick Cheyroux est tout à fait en conformité avec la réglementation ainsi que les toilettes publics attenants.

Les travaux consistent à rehausser le sol permettant d'accéder à l'entrée de la mairie, à élargir la porte d'entrée, et déterminer une place de stationnement identifiée PMR. Coût estimé à 14 266,13 € H.T., soit 17 119,36 € TTC.

Accord à l'unanimité pour le programme et le plan de financement suivants :

Subvention DETR	5 706,45 €	(40 % du montant HT des travaux)
Fonds Compensation TVA	2 340,22 €	
Autofinancement	9 072,69 €	

Voirie 2024 :

Les travaux s'élèvent à 25 984,50 € HT, soit 31 181,40 € TTC, et concernent les voies de Liat, du Château du Peuch, des Champs, de la Borie et de la Martinie.

Accord à l'unanimité pour le programme et le plan de financement suivants :

Subvention DETR	10 393,80 €	(40 % du montant HT des travaux)
Subvention Départementale	10 000,00 €	(plafonnée - dotations 2023-2024)
Fonds Compensation TVA	4 262,50 €	
Autofinancement	6 525,10 €	

7) Tarifs location et règlement intérieur Salle Patrick CHEYROUX

Compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie et des frais de nettoyage, il a été décidé les tarifs suivants :

- Pour les particuliers : 130 € par utilisation (dont les frais de nettoyage) et dépôt de caution de 500 €,
- Pour les associations : 90 € de participation aux frais de nettoyage, et gratuité dans le cadre des animations proposées, ouvertes au public.

Présentation au Conseil du règlement mis à jour ainsi que du modèle de convention d'utilisation incluant les tarifs ci-dessus. Accord à l'unanimité et mise en place au 01/03/2024.

8) Agents communaux :

- Médecine préventive : délibération pour mise à jour des tarifs. Accord à l'unanimité.
- Réforme protection sociale : saisine du Comité Social Territorial pour entrer dans la démarche du Centre de Gestion sur la procédure de consultation pour contrats collectifs prévoyance, obligatoires au 01/01/2025.
- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat : saisine du C.S.T. pour proposer le versement aux agents de cette prime, en fonction du niveau de rémunération de chacun.

9) Point sur l'urbanisme

- SPR : courrier de réponse de la DRAC à la Com. Com. Midi Corrèzien, reçu le 31/01/2024, suite à la demande d'informations concernant la modification de l'AVAP envoyée le 04/08/2023 à la DRAC.
- Conférence des Maires CCMC sur PLUI : zonage urbanisation de 120 ha imposés par l'État alors que le projet comporte plus de 200 ha. De nouveaux textes réglementaires sont parus sur la densification mais nécessitent des éclaircissements des services de l'État.

Une étude a conclu à un besoin de 140 ha pour des logements dans le développement des pôles d'équilibres locaux. Le cabinet d'étude doit reprendre les calculs et obligation est faite de se conformer aux zonages maximum pour que le PLUI puisse être validé par l'État.

10) Point travaux et programmes en cours

- Sinistre parking : réunion de janvier annulée car les études n'étaient pas terminées, dont le passage de caméras. Des dates sont proposées pour une réunion avec l'assurance.
- Boîtes aux lettres La Poste : les services de la Poste sont intervenus et tout est en cours solution ou déjà solutionné pour les boîtes de La Martinie, Sabazot, Pommier.
- Réseau Orange : de nombreux sinistres restent non résolus. RV prévu avec le responsable local afin de faire le tour de la commune pour inventaire de tous les désordres.
- Étude assainissement-réseaux : réunion prévue en mars avec les élus pour présentation du diagnostic.
- Église : courrier de la DRAC du 29/01/2024 avec Arrêté préfectoral portant inscription au titre des Monuments Historiques de l'église et de l'oratoire
- Modification sonneries des cloches de l'église : entreprise intervenue pour modifier la programmation et isolation sonore pour diminuer l'impact sonore. En revanche, le problème de la sonnerie du glas en cas d'obsèques n'est pas solutionné car l'évêché n'a pas fait connaître de nom pour le gardiennage de l'église.
- Chauffage salle P.C. : nouveau système de gestion du chauffage mis en service en début d'année, afin de réduire la consommation d'énergie en programmant des plages d'utilisation et avec une gestion possible à distance.
- Voirie - sinistre Route des Alambics : dans l'attente de travaux par la Com. Com. Midi Corrèzien.
Madame le Maire rappelle que cette voie est endommagée suite à des éboulements et que le talus n'étant pas stabilisé, de nouveaux évènements pourraient avoir lieu. C'est pour cette raison que cette voie est interdite à la circulation par arrêté municipal. Il a été constaté cependant que des véhicules y circulaient et que les panneaux de signalement étaient régulièrement poussés.

11) Point Commissions Communales

- Bulletin Municipal 2024 : bons retours des ligneyracois
- Forêt-jardin : atelier le 04/02 avec topographe
- Repas communal : date fixée au 8/9/24 ; réservations des prestataires en cours
- Comice agricole : en raison de l'organisation du comice d'arrondissement par la commune de Meyssac en 2024, le comice agricole sur Ligneyrac est reporté à 2025

12) Point réunions extérieures

- CCMC - Bureau et Conseil Communautaire : point sur le coût de la voirie communautaire notamment

13) Informations et Questions diverses

- Dispositif national de protection des élus, envoyé à chaque élu
- Complémentaire retraite et droit à la formation des élus

Séance levée à 23h30.

le 12/04/2024 -

Le secrétaire de séance,


Michaël LÉA



Le Maire,


Nathalie DURANTON.